



Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 27 (mars - avril 2016)

Rubrique contrôle des assurances

Les enjeux liés au caractère potentiellement systémique des groupes d'assurance d'importance mondiale (Globally Systemic Important Insurers, GSII) ont occupé une place significative dans l'agenda de l'IAIS ces dernières années.

Une méthodologie permettant de considérer qu'un groupe est systémique au point de devoir faire l'objet de mesures spécifiques a été définie (le groupe considéré comme systémique se voit inscrit sur une liste rendue publique, mise à jour annuellement). Les modalités de ces mesures ont été précisées (supervision renforcée, plan de résolution, exigences renforcées en capacité d'absorption des pertes – (Higher Loss Absorbency, HLA).

La méthodologie initiale d'identification, qui constitue une étape clé du processus, a été publiée en 2013. Depuis lors, des travaux visant à l'affiner et à approfondir certains aspects ont été initiés et devraient s'achever prochainement. L'IAIS a souhaité recueillir les avis de la profession sur les premières orientations de ces réflexions dans le cadre de deux récentes consultations publiques, clôturées en janvier, l'une portant sur le calcul de l'importance systémique, exprimée sous la forme d'un score, la seconde portant sur les caractéristiques des activités considérées comme non traditionnelles et non assurancielles (non-traditional / non-insurance, NTNI).

La méthodologie retenue repose actuellement sur un système de score relatif. Ainsi, 18 indicateurs permettant d'estimer la taille, le caractère international de l'activité, le poids des activités NTNI, l'interconnexion et la substituabilité ont été définis. Le score d'un assureur correspond à une moyenne pondérée des résultats obtenus pour chaque indicateur. Aujourd'hui, seul le positionnement relatif de chaque assureur dans un échantillon de 50 groupes internationaux détermine le score aux différents indicateurs. Dans le cadre du projet de méthodologie révisée, des seuils absolus sont introduits pour certains indicateurs. Le score ne sera donc plus déterminé en fonction de la seule position de l'assureur par rapport à l'échantillon pour un critère donné, mais aussi en fonction de sa position vis-à-vis d'une valeur de référence.

En ce qui concerne les activités NTNI, leur définition revêt un enjeu important, notamment pour ce qui est de la frontière entre le contrat d'assurance "classique", le dépôt bancaire à vue et le contrat générant un risque systémique par des garanties trop importantes. Ce sont certains produits spécifiques développés par les assureurs – comme les "variable annuities" – qui pourraient être considérés comme relevant de la catégorie NTNI. En Europe, l'enjeu des travaux en cours porte essentiellement sur l'appréhension de certains produits à "duration" longue.

La profession sera informée de l'avancement de ces travaux qui, après finalisation dans le cadre de l'IAIS, devront être approuvés par le Conseil de stabilité financière (FSB).

Des travaux parallèles sont en cours sur la définition d'un cadre commun (ComFrame) pour la supervision des IAIG (Internationally Active Insurance Groups) qui comprendra un volet quantitatif : l'ICS (Insurance Capital Standard). Les modalités techniques de cet ICS seront testées à nouveau en 2016 (il s'agira du second exercice de test) et une nouvelle consultation devrait être lancée mi-2016.